

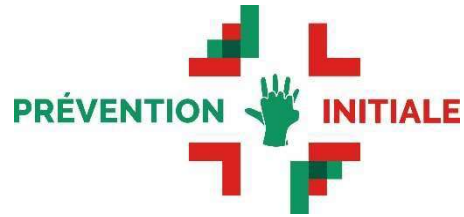
Prévention Initiale

172 rue de Saint Malo

35000 Rennes

Tél : 06 12 74 86 42

Mail : bellahcene_kamel@live.fr



Conditions Générales de Vente

1) Désignation

L'entreprise Prévention Initiale désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 172 rue de Saint Malo 35000 Rennes.

Prévention Initiale met en place et dispense des formations intra entreprises en Ile de France et Bretagne.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'entreprise Prévention Initiale
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2) Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'entreprise Prévention Initiale pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'entreprise implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3) Devis et attestation

Pour chaque formation, l'entreprise Prévention Initiale s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à Prévention Initiale un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'entreprise Prévention Initiale l'organisme, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

4) Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5) Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'entreprise Prévention Initiale ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

6) Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 14 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse électronique de l'organisme. Dans un délai inférieur à 14 jours avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû. Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 14 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'entreprise Prévention Initiale ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

7) Accessibilité

Les conditions d'accueil et d'accès peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Avant toute formation, il est nécessaire de contacter le référent handicap Kamel Bellahcene (0612748642/bellahcene_kamel@live.fr) afin de déterminer les besoins humains, techniques, organisationnels et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre la formation

Avant chaque formation, des questionnaires seront envoyés afin de déterminer les besoins des salariés en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).

8) Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

9) Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'entreprise. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

10) Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client et l'entreprise Prévention Initiale sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'entreprise Prévention Initiale s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

11) Gestion des réclamations

L'entreprise prévention initiale propose une évaluation sur un outil numérique « Klaxon » à la fin de chaque formation.

Le client a également la possibilité de réaliser une réclamation directement dans le site internet à l'aide du formulaire « formulaire de réclamation » dans la rubrique contact.

Chaque réclamation sera traitée avec soin. Une prise de contact sera réalisée avec le client afin d'identifier la source de l'insatisfaction.

Une action sera proposée et le client sera informé de sa mise en œuvre.

12) Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise Prévention Initiale et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Kamel Bellahcene dirigeant

PRÉVENTION INITIALE
Bellahcene Kamel
172 rue de Saint Malo 35000 Rennes
Tél : 0612748642
SIRET 893 819 110 00022

